



Les BOUFFEES d' AIRPUR 2011

Le REGLEMENT

ARTICLE 1

L'épreuve est ouverte aux licenciés (es) et non licenciés (es) âgés de 18 ans et plus.

Course en duo comprenant impérativement un homme et une femme.

Conditions obligatoires de participation :

. être titulaire d'une licence sportive (athlétisme ou triathlon) en cours de validité.

. Pour les non-licenciés : fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an au jour de la course, ou sa photocopie.

ARTICLE 2

Parcours de 10 km en une boucle sur route et chemin côtier. L'organisation prévoit un fléchage au sol et le marquage visuel des kilomètres. **Ravitaillements au 5ème km ainsi qu'à l'arrivée.** Douches et vestiaires disponibles à l'Espace Michel Crépeau sur le site d'arrivée.

ARTICLE 3

Sécurité : **présence d'un médecin, d'une ambulance et de secouristes ainsi que d'un kinésithérapeute.** Des signaleurs épaulés par des forces de police municipale seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs. Tout concurrent sera tenu de respecter le code de la route.

Pour des raisons de sécurité : accompagnateurs à bicyclette non autorisés.

ARTICLE 4

Inscription par courrier à envoyer à : Nieul Airpur – Espace Michel Crépeau – 17137 Nieul Sur Mer.

Frais d'engagement : - 14€ par couple jusqu'au samedi inclus à la remise des dossards.

il n'y aura pas d'inscription le jour de la course.

Nombre d'inscription limité à 200 couples.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnés du droit d'engagement par chèque libellé à l'ordre de NIEULAIRPUR.

Responsabilité : contrat de responsabilité.

ARTICLE 5

Remise des dossards le samedi 24 septembre de 14h00 à 18h30

et le dimanche 25 septembre de 8h00 à 9h15

à l'Espace Michel Crépeau de Nieul sur Mer.

ARTICLE 6

Départ de la course : **10h00**. Délai imparti 1h30.

ARTICLE 7

Classement informatisé : couples licenciés et non licenciés confondus. Le temps pris en compte pour le classement sera celui du dernier (ou dernière) de chaque couple. Si un(e) concurrent (e) abandonne, son équipier (ère) peut terminer son parcours mais ne figure pas dans le classement général.

Remise des résultats et récompenses à partir de 12h00 Espace Michel Crépeau : coupes, nombreux lots

(Bourriche d'huitres et sa bouteille de vin blanc ainsi qu'une rose pour chaque couple).

ARTICLE 8

CNIL : Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

ARTICLE 9

Droit d'image : tout coureur à qui est attribué un dossard, autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 10

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en s'engageant ,en accepte toutes les clauses.

ARTICLE 11

En cas de litige, seul le comité d'organisation est habilité à trancher. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 12

Garderie des enfants âgé de 3 à 8 ans assurée entre 9h30 et 11h30 par une équipe dirigée par une personne titulaire du **B.A.F.A.**